



INFORMATION AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAINT FIACRE SUR MAINE

Le dimanche 19 juillet dernier aux environs de 15 heures, des personnes de la communauté des gens du voyage se sont installées, sans autorisation, avec leurs caravanes sur le terrain de football de notre commune.

Dès leur arrivée, les gendarmes de Vertou se sont rendus sur les lieux pour constater les faits et entamer le dialogue avec les voyageurs. Dès qu'ils ont eu l'information, les Élus municipaux se sont déplacés pour évaluer la situation et prendre toutes les dispositions nécessaires en conséquence.

Le préfet de Loire-Atlantique a été informé et saisi de cette occupation sans autorisation d'un terrain faisant partie du domaine public. Lui seul peut, s'il estime que l'occupation porte atteinte à la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publiques, entamer une procédure administrative d'évacuation forcée.

Les personnes de la communauté des gens du voyage se sont engagées en ma présence et celle des gendarmes de Vertou à quitter notre commune le 27 juillet 2026.

P/O Le Maire

Mme Gaëlle GOURVES, 1^{ère} Adjointe